

Extrait de la charte de la compagnie "Les Furets de l'Ouest".

**Article 1** : les costumes. Les costumes ne sont pas des déguisements. Ils sont bien plus que cela car les matériaux, les coupes et les couleurs sont importants. [...]

**Article 2** : les accessoires. Tous les ustensiles et objets modernes doivent être cachés dans un coin discret. En général, tout objet moderne doit être camouflé par des linges blancs ou beiges ou des fourrures. [...]

**Article 3** : sécurité. Le campement est cordé, dans la mesure du possible. Dans ce cas, le public ne doit pas franchir la limite afin d'éviter les vols et afin de rester loin du feu. [...]

**Article 4** : bien-être des animaux. Tous les participants s'engagent à surveiller nos animaux et veillent aussi à ce qu'aucun autre animal ne s'approche de trop prêt dangereusement (lapin, rat, chien, volaille, rapace, etc.), ni sur le campement, ni lors des sorties (furet dans les bras ou furet en harnais). [...]

**Article 5** : nos valeurs. L'authenticité visuelle des personnages doit être la meilleure possible. Sur le campement, il est demandé de ne pas faire usage de matériel électrique (téléphone, ordinateur, glacière, lumière, .). Il ne faut pas fumer à la vue du public sur le campement. Pour fumer ou pour téléphoner, il faut s'isoler du public et en dehors de tout campement (on ne va pas fumer chez le voisin). [...]



